

CODE DE VIE

Le code de vie de l'école permet d'identifier les **comportements explicites attendus** pour créer un milieu de vie sécurisant et bienveillant où est prôné le vivre ensemble.

Le code de vie est un guide pour l'ensemble des adultes gravitant autour des élèves que ce soient les parents, le personnel scolaire et le personnel du service de garde afin d'utiliser un **langage commun**.

Système de renforcement

Nous encourageons les élèves à s'engager dans l'école selon les valeurs et les comportements explicites attendus. Les bons comportements seront reconnus par :

- des billets bons coups ;
- un thermomètre des balles rouges lié aux bons coups et des activités récompenses ;
- des certificats chaque étape ;
- des activités-célébration chaque étape
- des récompenses en classe sous différentes formes

Nos valeurs	Mes comportements	Les interdits
<p>J'ai confiance :</p> <p><i>Tout au long de son parcours scolaire, l'élève développera la confiance pour lui permettre de réaliser ce qu'il y a de meilleur en lui.</i></p>	<p>Je respecte les règles établies dans ma classe et dans l'école.</p> <p>J'agis de façon sécuritaire partout en tout temps.</p> <p>Je m'adresse de manière appropriée et respectueuse à tous les adultes de l'école.</p>	<p>-les bonbons, gommages, croustilles, chocolats et boissons sucrées, sauf lors d'activités spéciales;</p> <p>-les objets personnels autres que le matériel scolaire sauf lors d'occasions spéciales;</p>
<p>Je suis engagé(e) :</p> <p><i>À travers les expériences qu'il vivra à l'école, l'élève développera sa persévérance en s'outillant de méthodes de travail efficaces et en s'engageant activement face aux défis qu'il aura à relever.</i></p>	<p>Je prends soin de mon école et de son environnement.</p> <p>Je prends soin du matériel mis à ma disposition.</p> <p>Je comprends que j'en suis responsable.</p> <p>J'adopte des habitudes de consommation écoresponsable.</p> <p>Je suis ponctuel.</p> <p>Je respecte le code d'éthique et les règles d'utilisation du réseau informatique de l'école.</p> <p>Je porte des vêtements convenables pour le milieu scolaire et je m'assure que ma tenue est décente et que mon apparence est propre.</p>	<p>-les retards;</p> <p>-les appareils électroniques (Ipod, DS, tablettes électroniques, ordinateurs, écouteurs Bluetooth, montres intelligentes, cellulaires, etc) sauf s'il y a une permission spéciale;</p> <p>-les vêtements véhiculant des messages violents, provocateurs, haineux, racistes, intolérants, sexistes, faisant référence aux drogues, à l'alcool, à des groupes prônant la violence;</p> <p>- la circulation à bicyclette, en trottinette, en patins à roues alignées et en planche à roulettes dans la cour de l'école;</p>

<p>Je suis bienveillant(e) :</p> <p><i>L'élève sera guidé pour qu'il puisse fait preuve d'ouverture aux différences. Dans ses gestes et actions, il fera preuve de bienveillance envers les individus qui l'entourent.</i></p>	<p>Je défends mes droits de façon socialement acceptable.</p> <p>Je dénonce les injustices.</p> <p>Je viens en aide à autrui.</p> <p>Je reste calme dans mes déplacements.</p> <p>Je me déplace en tout temps de façon sécuritaire en circulant à droite.</p> <p>À la cloche, je prends mon rang calmement pour entrer le plus rapidement possible dans l'école</p>	<p>-l'utilisation d'un langage injurieux, haineux ou discriminatoire et toute forme de harcèlement;</p> <p>-endommager le matériel prêté par l'école, mes effets scolaires et ce qui appartient aux autres;</p> <p>-le vol et le vandalisme;</p> <p>-jeter mes déchets par terre, cracher et nuire à la propreté de l'école et de la cour;</p> <p>-les noix et les arachides dans les collations et les repas;</p>
<p>J'ai du plaisir :</p> <p><i>Dans le plaisir, l'élève adoptera une attitude positive et entretiendra des liens significatifs et harmonieux avec les autres.</i></p>	<p>Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.</p>	<p>-la violence physique;</p> <p>-la violence verbale (moqueries, insultes, dénigrement, langage vulgaire ou autre forme d'impolitesse, incluant sur Internet);</p> <p>- les menaces et l'intimidation, incluant sur Internet;</p> <p>-les jeux dangereux qui pourraient entraîner des accidents;</p>

Toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps et ce peu importe le moyen utilisé tant dans le transport scolaire que sur les médias sociaux.

Tel qu'inscrit dans notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence que vous trouverez sur le site web de l'école, **l'école St-Jean** interviendra pour contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre un handicap ou une caractéristique physique ou tout autre motif, et il est en de même pour tout acte de violence à caractère sexuel. Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'applique. Vous le trouverez sur le site web de l'école.

Pour signaler ou porter plainte.

- Au téléphone : 514 380-8899 poste 4251
- Par courriel : stjean@cssdgs.gouv.qc.ca
- En personne : rencontre avec un éducateur spécialisé

Le silence donne du pouvoir à l'intimidateur...

En prévention, l'équipe-école travaille les habiletés sociales et la gestion des émotions la présence des techniciens en éducation spécialisés en classe, la flexibilité pédagogique ainsi qu'en appliquant les principes du soutien au comportement positif.

Exemples de conséquences pouvant être appliquées s'il y avait un manque de respect	
Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques guidées - Récréations dirigées - Contrat - Feuille de route - Système de motivation - Rencontre avec l'élève, le parent - Classe d'accueil - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestes de réparation - Lettre d'excuses - Suspension (interne ou externe) - Reprise de temps - D'autres conséquences peuvent être appliquées par l'école dépendamment de la gravité du manque de respect. - Etc.

Au service de garde

Le code de vie s'applique également pour tous les élèves qui fréquentent le service de garde. Un élève peut perdre l'accès au service de garde si son comportement irrespectueux de nos règles persiste malgré nos interventions. Les sanctions seront prises selon la gravité.

Dans l'autobus

Tout élève doit respecter les règles de vie et mesures de sécurité du Centre de services scolaire inscrites plus loin dans ces pages ainsi que sur le site Web (<https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/>) . Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et aux débarcadères d'autobus de l'école.

Pour toute demande ou plainte relative au transport scolaire, veuillez vous adresser au service du transport scolaire du Centre de services scolaire par courriel transport@cssdgs.gouv.qc.ca ou par téléphone au numéro suivant : 514 380-8347

Tenue vestimentaire

L'école est un milieu où les élèves profitent de périodes de **jeux extérieurs**. En ce sens, les vêtements et les chaussures doivent convenir aux activités d'une journée à l'école. Les élèves doivent disposer de vêtements chauds durant l'hiver ainsi que de vêtements convenables et décents pour les périodes plus chaudes.

Je porte des vêtements convenables pour le milieu scolaire :

Je m'assure que ma tenue est décente et que mon apparence est propre :

- Mes sous-vêtements sont couverts
- Je porte un chandail qui couvre le ventre
- Je porte des shorts ou une jupe qui couvrent au moins jusqu'au milieu de mes cuisses
- Je porte des bottes en hiver
- Pour favoriser les déplacements sécuritaires et les récréations actives, nous recommandons les chaussures adaptées aux activités sportives.



Afin d'éviter les blessures, les éléments vestimentaires suivants **sont interdits** en tout temps :

- Sandales de style gougounes
- Les vêtements véhiculant des messages violents, provocateurs, haineux, racistes, intolérants, sexistes, faisant référence aux drogues, à l'alcool ou à des groupes prônant la violence.



L'équipe-école se réserve le droit de communiquer avec les parents si la tenue vestimentaire de leur enfant n'est pas décente et/ou adéquate pour un milieu scolaire.